

10 - Exercice 2014 - Budget annexe Archéologie Préventive - Affectation des résultats de l'exercice 2013 en application de la nomenclature M14

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Créé par délibération du 26 février 2009, le service municipal d'Archéologie Préventive permet à la collectivité de garantir aux aménageurs souhaitant s'installer sur son territoire que le potentiel archéologique de son sous-sol est maîtrisé et n'est pas une difficulté à la réalisation de leurs projets.

Il fait l'objet d'un budget annexe soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 qui stipule notamment que :

➤ Le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci,

➤ Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe Archéologie Préventive sont les suivants :

Section d'investissement

- Résultat d'investissement du budget 2012	24 523,01 €	(1)
- Réalisations 2013		
. Dépenses réalisées	- 20 552,75 €	
. Recettes réalisées	<u>32 208,66 €</u>	
	+ 11 655,91 €	(2)
- Résultat de clôture 2013 (1) + (2)	+ 36 178,92 €	

Le programme d'équipement 2013 fait apparaître au 31 décembre 2013 un excédent de 36 178,92 €.

Section d'exploitation

- Résultat d'exploitation du budget 2012	363 623,33 €	(1)
- Réalisations 2013		
. Dépenses réalisées	- 613 787,80 €	
. Recettes réalisées	<u>+ 489 756,34 €</u>	
	- 124 031,46 €	(2)
- Excédent de clôture 2013 (1) + (2)	239 591,87 €	

Il convient de rappeler que les résultats estimés de l'exercice 2013 ont été repris dans leur intégralité au Budget Primitif 2014 voté le 17 avril 2014.

Propositions

Les résultats définitivement arrêtés au 31 décembre 2013 étant de même montant que les résultats estimés, le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2014 à savoir :

- 36 178,92 € en résultat d'investissement reporté inscrit en recettes au 001.001.42020
- 239 591,87 € en résultat de fonctionnement reporté inscrit en recettes au 002.002.42020

Budget annexe Archéologie Préventive		Dépenses	Recettes
001 / 001 CS 42020	. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		36 178,92 €
Total investissement			36 178,92 €
002 / 002 CS 42020	Résultat d'exploitation reporté		239 591,87 €
Total fonctionnement			239 591,87 €

BUDGET ANNEXE SERVICE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2013

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2013 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2013
INVESTISSEMENT	24 523,01		11 655,91	36 178,92 ⁽¹⁾⁺⁽³⁾
EXPLOITATION	363 623,33	0,00	-124 031,46	239 591,87 ⁽¹⁾⁻⁽²⁾⁺⁽³⁾
TOTAL	388 146,34	0,00	-112 375,55	275 770,79

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	32 304,00	338 500,00	370 804,00
Titres de recettes émis	B	32 208,66	489 756,34	521 965,00
(y compris recettes rattachées à l'exercice)				
Réduction de titres	C	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	D=B-C	32 208,66	489 756,34	521 965,00
Restes à réaliser	E	0,00	0,00	0,00
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	56 827,01	702 123,33	758 950,34
Engagements	G	20 552,75	649 519,86	670 072,61
Mandats émis	H	20 552,75	649 519,86	670 072,61
(y compris dépenses rattachées à l'exercice)				
Annulation de mandats	I	0,00	35 732,06	35 732,06
Dépenses nettes	J=H-I	20 552,75	613 787,80	634 340,55
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent (si D>J)	D-J	11 655,91		11 655,91
Déficit (si J>D)	D-J		-124 031,46	-124 031,46
Restes à réaliser				
Excédent (si E>K)	E-K			0,00
Déficit (si K>E)	E-K			0,00

«**M. LE MAIRE** : C'est un service que nous avons créé il y a quelque temps dont nous avons dit qu'il pouvait être excédentaire. Apparemment quand on regarde le résultat de clôture, c'est le cas.

M. Pascal BONNET : C'est une création que pour ma part j'ai toujours soutenue et je trouve important qu'une ville comme la nôtre, vu la richesse de son patrimoine et vu l'importance en terme de créativité touristique de l'exploitation de ce patrimoine, ait un tel service, d'autant qu'on avait vu à quel point on avait des retards dans nos travaux dus au fait que d'autres structures ne répondaient pas en temps utile. Donc ce service est nécessaire mais il a été financé par un certain nombre d'opérations qui ont eu lieu. On en aura peut-être moins même si on en aura encore donc on en a parlé en commission, la question c'est la pérennisation des ressources. Et je voulais savoir si on pouvait éventuellement avoir une réflexion sur un travail en liaison avec les communes avec lesquelles on est en réseau sur le plan de la Franche-Comté, avec la Bourgogne ou avec la Suisse, voire l'idée à terme d'un partage d'un tel service à l'image du partage qu'on a fait avec d'autres collectivités pour l'orchestre.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET il est vrai de dire qu'il y a quelques projets du maire que vous avez soutenus. Celui-ci était effectivement un projet que j'avais proposé à notre Conseil Municipal sur lequel dès le départ vous avez été d'accord puisqu'effectivement les fouilles se déroulant dans cette ville se passaient quelquefois de façon compliquée, très compliquée même, donc nous avons créé ce service. Vous pouvez constater que, comme je l'avais dit, il peut dégager des bénéfices. Ce sont quand même des fonctionnaires qui dégagent du bénéfice, vous voyez donc que les fonctionnaires peuvent aussi générer des bénéfices. Par rapport à votre question, vous savez que ce service qui est agréé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, par les services de l'Archéologie peut aller fouiller ailleurs. Il l'a déjà fait je crois à Dannemarie-sur-Crête me semble-t-il. Il peut aller fouiller ailleurs ou dans d'autres lieux de la région, il est habilité pour le faire. Je pense que tout le monde va être favorable à ce service public qui, en plus, même s'il a créé quelques postes de fonctionnaires, rapporte de l'argent à la collectivité. Quels sont ceux qui sont contre, quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.